

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze novembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Estelle DELMOND, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES :** Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Arlette DEMAR (a donné pouvoir à Pierre LANGLADE), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Michel LE BRAS (a donné pouvoir à Jean-Louis BREGAINT), Dominique MARQUET.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2015-126 : FINANCES – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la construction de la Maison de la Petite Enfance, la Communauté de Communes de Noblat doit procéder à la démolition du bâtiment 1 000 clubs.

Après discussion avec le Trésor Public à Saint-Léonard de Noblat, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la décision modificative suivante :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
4582	020	64	Subvention déconst bâti	5 200,00	5 200,00
4582	020	64	Particip SLN déconst bâti	26 100,00	31 300,00
<b>TOTAL</b>				<b>31 300,00</b>	

<b>DEPENSES</b>					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
4581	020	64	Déconstruction bâti	31 300,00	31 300,00
2111	020	64	Acquisition terrain MPE	3 500,00	53 500,00
020		01	Dépenses imprévues	-3 500,00	65 026,70
<b>TOTAL</b>				<b>31 300,00</b>	

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°03 conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** FINANCES - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N.3

---

**Date de transmission de l'acte :** 02/12/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/12/2015

---

**Numéro de l'acte :** 2015-126 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20151112-2015-126-DE

---

**Date de décision :** 12/11/2015

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires